



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

FICHE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PLAN AIR CLIMAT

- PROJET -

EXTRAIT DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT 2012-2014 EN COURS D'ÉLABORATION

Cette fiche, une fois finalisée, sera proposée à la signature des partenaires fin 2012. Pour les partenaires déjà signataires de la charte du PLAN AIR CLIMAT, elle remplacera l'engagement précédemment signé.

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Le partenaire s'engage à respecter les engagements généraux des signataires, décrits dans la Charte du PLAN AIR CLIMAT pour la période 2012-2014.

PRINCIPES DIRECTEURS

DÉMARCHE DE L'ORGANISME

appliquer la norme ISO 50001 (management de l'énergie).
 réaliser un bilan carbone.
 engager une démarche Cit'ergie (démarche énergie/climat structurante pour une collectivité).

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET QUALITÉ DE L'AIR (SUPPRIMER LES GASPILLAGES D'ÉNERGIE, EN AGISSANT SUR LES COMPORTEMENTS ET L'ORGANISATION SANS INVESTISSEMENTS LOURDS).

Appliquer le principe de sobriété énergétique :

- pour le chauffage de mes bâtiments (adapter les températures et les plannings)
- pour les usages de l'électricité (éclairage, bureautique, etc.) de mes bâtiments (paramétrage des veilles...)
- pour l'éclairage extérieur (extinction ou réduction de l'éclairage la nuit)
- pour les achats et services liés à mon activité (se poser la question des besoins réels et éviter la production de déchets)
- pour les déplacements professionnels de mon personnel (éviter les déplacements, réduire le nombre de véhicules de la flotte...)
- pour les services ou offres que je propose : se poser la question de la fréquence du nettoyage des locaux ou des rues, réduire au strict minimum le packaging des produits, le transport ...

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (CONSUMMER MOINS POUR LE MÊME SERVICE RENDU) ET QUALITÉ DE L'AIR.

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants en visant l'efficacité énergétique à chaque nouvelle décision de travaux (vitrage, isolation, éclairage...) afin de viser le BBC compatible. La préservation d'une bonne qualité de l'air intérieur doit être un objectif intégré à cette démarche.
- Construire des bâtiments neufs respectueux de la qualité de l'air intérieur et en cherchant à atteindre une performance correspondant aux labels existants : bâtiments effinergie+, bâtiment passif, bâtiment à énergie positive.
- Rénover des bâtiments anciens au niveau BBC rénovation en veillant à la préservation de la qualité de l'air intérieur.
- Intégrer les critères énergie grise et matériaux locaux dans les projets de construction et rénovation.

- Améliorer l'efficacité de l'éclairage public.
- Diminuer les consommations de carburant par km parcouru et les émissions de polluants atmosphériques de ma flotte de véhicules.
- Intégrer l'environnement dans les critères de conception de mes produits.
- Intégrer l'environnement dans les critères d'achat de produits
- Assurer le tri et la valorisation des déchets liés à l'activité de ma structure.
- Privilégier la consommation de produits locaux (dans la restauration notamment).
- Ne pas brûler de déchets verts conformément à la circulaire du 18/11/2011, mais les composter ou les emmener en déchetterie pour valorisation.
- Les maires s'engagent à faire respecter la circulaire du 18/11/2011 sur le brûlage des déchets verts.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET QUALITÉ DE L'AIR

- Favoriser le développement des énergies renouvelables en étant proactif auprès des habitants, clients, artisans...
- Développer les énergies renouvelables sur mes propres bâtiments.
- Prendre en compte le critère « qualité de l'air » dans l'élaboration de projets de chaufferies bois collectives ou d'équipement en appareil de chauffage individuel au bois.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Limiter le recours à la climatisation.
- Renforcer la présence de l'eau tout en veillant à la préservation de la ressource.
- Renforcer la présence végétale (espace public et bâtiments).
- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Limiter les surfaces minérales sombres.

AMÉNAGEMENTS OU INSERTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS

- Intégrer les objectifs du PLAN AIR CLIMAT dans tous les documents de planification,
- Etudier les cartes stratégiques air dans le cadre de tout projet d'aménagement (nouveau bâtiment ou nouvelles émissions) et si nécessaire envisager des adaptations du projet afin de limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique.

INCITATION

- Communiquer en interne sur le PLAN AIR CLIMAT et impliquer l'ensemble du personnel dans la démarche.
- Promouvoir en externe le PLAN AIR CLIMAT auprès des clients, des fournisseurs, des usagers, des habitants...
- Impliquer d'autres acteurs locaux dans la démarche PLAN AIR CLIMAT en les parrainant.

ENGAGEMENT DE RÉSULTATS

- Afin de participer à l'objectif de réduction de 14% de la consommation d'énergie par habitant sur le territoire, le partenaire s'engage à réduire sa consommation d'énergie de% entre 2005 (ou autre année de référence) et 2014, soit de passer d'une consommation dekWh en 2005 àkWh en 2014 (en kWh d'énergie finale) ou

Cette diminution concerne le patrimoine bâti, les déplacements du personnel et, pour les communes, l'éclairage public. Elle correspond à une économie detonnes de CO₂ d'ici 2014.

- Afin de participer à l'objectif de 14% d'énergie renouvelable par rapport à la consommation énergétique totale de l'agglomération en 2014, le partenaire s'engage à augmenter sa production d'énergie renouvelable pour atteindre% de sa consommation d'énergie en 2014.

Pour atteindre cet objectif, il s'engage à faire progresser sa production :

- de chaleur d'origine renouvelable dekWh en 2005 àkWh en 2014 ou
- d'électricité d'origine renouvelable dekWh en 2005 àkWh en 2014 ou

Le partenaire s'engage le cas échéant à réduire les consommations d'énergie :

- des process mis en œuvre dans le cadre de son activité (ex. fabrication ou traitement d'un produit, production d'énergie, restauration, etc.)



Document téléchargeable sur planclimat.lametro.fr/zones-de-travail-partagees/charter-d-engagement

CONTACTS //

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE : Céline Issindou - 04 76 59 40 33 - celine.issindou@lametro.fr